

COMMISSION NATIONALE
D'ORIENTATION ET D'INTEGRATION
Case 37 - 1 place Joffre – 75700 Paris SP 07

FICHE DESCRIPTIVE D'EMPLOI N° 05 BIS

Administration d'accueil : Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation	Catégorie : B
Corps : Techniciens supérieurs (spécialité « vétérinaire ou alimentaire »)	Indice sommital du corps : IM 587
Grade ou classe : Technicien	Indice maximum de recrutement : IM 503

SPECIALITE(S) RECHERCHEE(S) :

Inspection en santé et protection animales.

Critères de sélection / Compétences recherchées : <ul style="list-style-type: none"> - Connaissance des procédures d'inspections et judiciaires ; - Bonne maîtrise de l'informatique ; - Sens du travail en équipe ; - Capacités d'analyse et d'autonomie. 	Formation et stages : <ul style="list-style-type: none"> - Entre le 01/11/2020 et 31/12/2020 - (Date à confirmer) - Durée : 2 mois - Lieu : DDPP Alpes Maritimes
---	---

Affectation : Direction départementale de la protection des populations des Alpes Maritimes <ul style="list-style-type: none"> - Durée moyenne d'affectation dans le poste offert : 3 ans minimum. - Lieu : NICE - Aucune mutation ne peut être demandée durant le détachement. 	Dates de : <ul style="list-style-type: none"> - Mise à disposition : Entre le 01/11/2020 et le 31/12/2020 (Date à confirmer ultérieurement) - Détachement : Entre le 01/01/2021 et le 01/03/2021 (Date à confirmer ultérieurement)
---	---

Observations particulières (Diplôme à détenir, pièces à fournir obligatoirement...) :

CV détaillé avec les missions et projets réalisées.

DESCRIPTIF DE L'EMPLOI ou DES MISSIONS :

- Plan d'intervention sanitaire d'urgence : toutes actions liées à l'élaboration, la mise à jour, l'évaluation et la coordination des PISU en santé animale, ainsi qu'à la préparation du service et de la DDPP (entraînements, exercices, formation) ;
- Inspections dans les domaines Import/Export/Echanges ;
- Santé et protection animales en filières avicole et porcine (inspections établissements, gestion administrative, prophylaxies, police sanitaire, rassemblements, certificats sanitaires, transport, ...) ;
- Inspections des établissements dans le domaine de la pharmacie vétérinaire en élevage.

ECHELONNEMENT INDICIAIRE DU CORPS :

GRADES - CLASSES	ECHELONS	INDICES BRUTS	INDICES MAJORES	OBSERVATIONS
Chef technicien	1 à 11	446 à 707	392 à 572	<u>Indice sommital du corps :</u> IM 582 Perspective de carrière : Ingénieur.
Technicien principal	1 à 13	389 à 638	556 à 534	Perspective de carrière : Chef technicien. Ingénieur.
Technicien	1 à 13	372 à 597	343 à 503	Perspective de carrière : Technicien principal. Ingénieur. Indice maximum de recrutement : IM 503

SITE INTERNET DU MINISTERE :

www.agriculture.gouv.fr